

COMMUNE DE : Vitrolles en Luberon

## DÉCLARATION DE POSE DE PIÈGES

(Valable 3 ans)

~~Madame~~, Monsieur (1) : OLLIVIER Eric

(Nom, prénom)

Président(e) de l'Association de Chasse de : Vitrolles en Luberon

DÉTENTEUR DU DROIT DE DESTRUCTION,

déclare à ~~Madame~~ ou Monsieur le Maire de : Vitrolles en Luberon

que, pour la capture des animaux classés "Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts", des pièges homologués seront placés par les soins des piégeurs agréés dont les numéros d'agrément délivrés par le Préfet figurent ci-dessous :

N° AGRÉMENT	N° AGRÉMENT
849 926 Ollivier Eric	
849 927 Ollivier René	

Dans les quartiers de (préciser lesquels) : sur toute la commune

Fait à Vitrolles en Luberon le 15 Juin 2026

Signature

VISA DU MAIRE



(1) Rayer la mention inutile

Rappel de l'obligation de signaler de manière apparente les zones dans lesquelles sont tendus les pièges de la catégorie 2 uniquement.